



UNE ÉMISSION PRIVÉE : LA TORTUE DE NESTLÉ

Par Maurice Touchette

Dans sa revue EN DÉTAIL d'octobre-décembre 2012, Postes Canada annonçait que 12 nouveaux motifs pour les timbres-photos seraient disponibles à partir du 5 novembre 2012, aux tarifs de P pour permanent, \$1.05, \$1.29 et \$1.80.

Postes Canada s'est joint à Nestlé dans une utilisation commerciale de timbres-photos. Nestlé a commandé et a payé 100 000 timbres-photos, avec l'image d'une tortue, pour ses emballages de 67 gr. au tarif de \$1.29 (régime intérieur d'objet surdimensionné). Ceux-ci devaient être disponibles le 5 novembre 2012, en même temps que l'annonce des 12 nouveaux motifs, mais ont été reportés au 16 novembre. Bien que ces emballages préaffranchis soient distribués dans 4000 bureaux de poste du pays, ces timbres demeurent privés. C'est pourquoi le timbre-photo de la tortue n'est pas listé dans les catalogues. On devait débourser \$4.95 par emballage de quelques chocolats Turtles. En avril 2013, le prix a été réduit à \$2.95 et le colis ne pouvait être envoyé qu'à des adresses canadiennes.

Le 14 janvier 2013, Postes Canada modifiait ses tarifs de timbres pour tous les régimes. La valeur de \$1.29 du régime intérieur pour les objets surdimensionnés passait à \$1.34. Donc à partir du 14 janvier 2013, il n'était plus possible d'expédier ces emballages de chocolat à moins d'ajouter un timbre de 5¢.

En principe, tous ces timbres-photos ne devaient être apposés que sur ces emballages de chocolat Nestlé Turtles.